



# Renouvellement de l'entente de partenariat Québec-municipalités

Présentation à l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick  
21 mars 2024



# Retour sur les négociations

DES MOYENS À LA HAUTEUR DE NOS RESPONSABILITÉS

# Contexte politique

- Au cours des mois précédant la conclusion de l'entente, l'UMQ a consulté ses membres et a porté leurs intérêts auprès du gouvernement et dans l'espace public;
- Le gouvernement a souhaité entamer les discussions avant la fin du partenariat 2020-2024;
- Momentum pour aller chercher des gains.

# Des objectifs ambitieux qui nous ont guidés

- Consolider les transferts actuels;
- Obtenir des transferts supplémentaires, entre autres pour prendre en compte les nouvelles responsabilités municipales notamment en adaptation aux changements climatiques, en habitation et en itinérance;
- Réduire les exigences du gouvernement du Québec (reddition de comptes, charge administrative, nouvelle réglementation, etc.).

**L'UMQ a porté les intérêts de toutes les municipalités du Québec, de toutes les tailles et de toutes les régions.**

A large, semi-transparent, light blue icon of two hands shaking, symbolizing partnership or agreement, positioned in the upper left background.

# Nouvelles responsabilités, nouveau partenariat

DES MOYENS À LA HAUTEUR DE NOS RESPONSABILITÉS

A large, solid orange curved shape that starts from the bottom right corner and curves upwards and to the left, partially framing the page.

# Une nouvelle forme de partenariat

- Déclaration commune;
- Feuille de route: engagements gouvernementaux mis en œuvre dans les 12 prochains mois;
- Portée qui dépasse la question fiscale et financière;
- Relation Québec-municipalités prévisible et pérenne;
- Rencontres annuelles des signataires du partenariat avec la ministre des Affaires municipales et tous les ministères concernés;
- Tables de concertation sur les enjeux prioritaires du milieu municipal québécois: changements climatiques, habitation, itinérance;
- Des relations étroites et en continu avec les différents ministères.

# Une feuille de route qui permettra dès 2024....

- De réaliser des actions structurantes pour l'adaptation et la transition climatique;
- D'apporter des solutions à la crise du logement;
- De soutenir les personnes vulnérables;
- De soutenir l'aménagement durable du territoire, au bénéfice de la population;
- D'assurer l'entretien et la planification du renouvellement des infrastructures essentielles, notamment en eau.

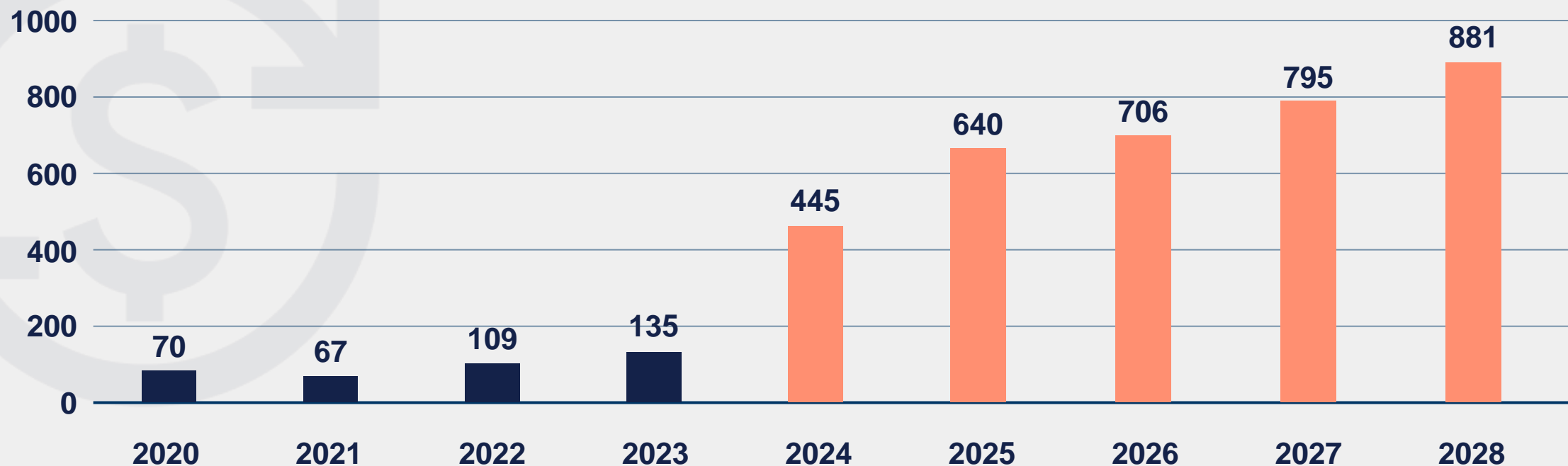


# Une proposition d'entente qui fait écho aux objectifs de l'UMQ



# Partage de la croissance d'un point de TVQ

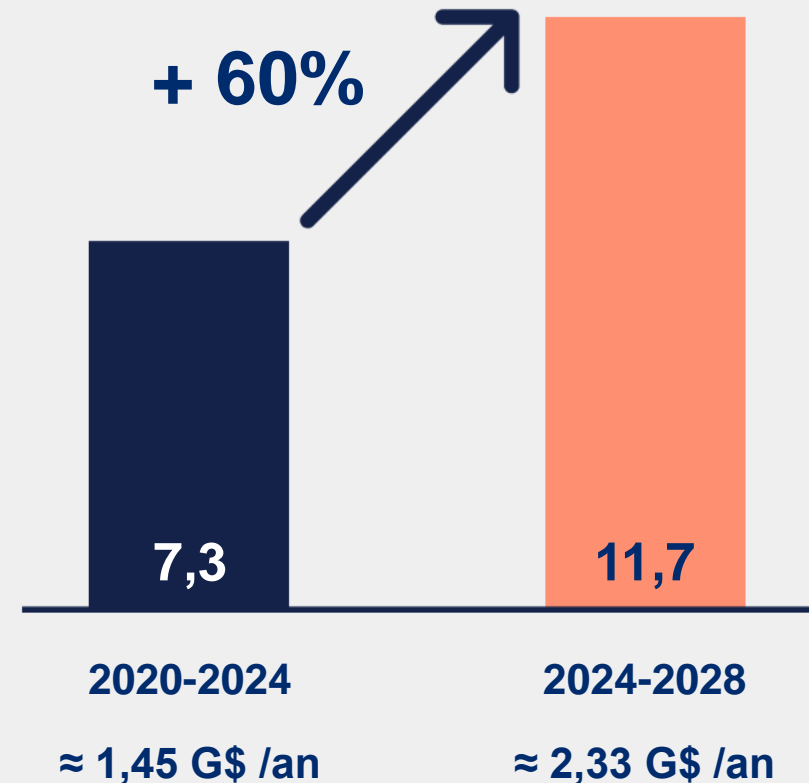
(en millions de dollars)



# Des transferts consolidés

- 11,7 milliards de dollars pour les cinq prochaines années;
- Nouvelles sommes disponibles dès 2024;
- Reconduction de l'ensemble des transferts du précédent pacte;
- Nouvelles mesures financières évaluées à près de 1,4 milliard de dollars;
- Enchâssement dans la loi du partage de la croissance d'un point de la TVQ;
- Sommes dédiées aux municipalités dans divers fonds gouvernementaux auxquels les municipalités n'avaient pas accès.

**Comparatif avec le partenariat 2020-2024**  
(en milliards de dollars)



# Au-delà des chiffres

- Des mesures qui visent à accroître l'autonomie des municipalités;
- Des avancées significatives aux bénéfices des municipalités dans le dossier de la cession des terrains scolaires;
- De nouveaux pouvoirs et plus de latitude en habitation;
- Un dialogue constant avec le gouvernement sur les priorités actuelles du monde municipal, grâce à la mise en place de tables de concertation sur l'itinérance, l'habitation et les changements climatiques;
- Un chantier pour permettre la mise en place de solutions concrètes à la lourdeur administrative.

# Projet de loi sur la fiscalité municipale

- Projet de loi adopté le 8 décembre 2023;
- Enchâssement dans la loi de la croissance de l'équivalent d'un point de la TVQ;
- Véhicule législatif pour concrétiser le contenu du partenariat;
- Plus d'autonomie pour les municipalités, notamment sur l'impôt foncier résidentiel:
  - Taxation par secteurs;
  - Taux de taxes variés pour le secteur résidentiel;
  - Taxe foncière sur les logements vacants.
- Possibilité d'ajouter une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade afin de financer le transport collectif
- Élargissement et prolongation jusqu'en 2032 du pouvoir de fournir de l'aide financière visant à favoriser la construction, la rénovation et la location annuelle de logements locatifs servant à des fins résidentielles.



# MERCI

DES MOYENS À LA HAUTEUR DE NOS RESPONSABILITÉS